

**CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN GÉOMÈTRE
DU CORPS DES GÉOMÈTRES – CADASTREURS
DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2023

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures – Coefficient : 6

Résolution d'un ou plusieurs problèmes ou exercices de topographie et de travaux techniques pour la confection et la mise à jour de plans cadastraux

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

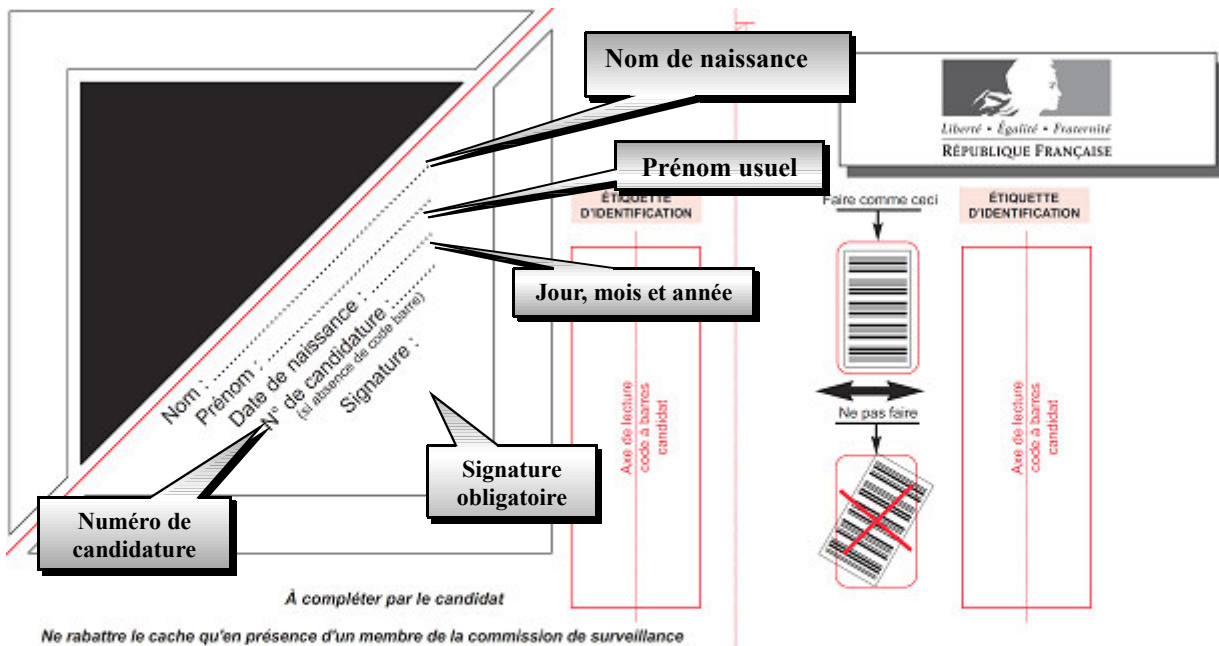
Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation, en dehors du volet rabattable d'en-tête, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tels que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro ou tout autre indication, même fictive, étrangère au traitement du sujet.

Sur les copies, les candidats devront écrire et souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre de couleur noire et bleue uniquement. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.

Le candidat complétera l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformera aux instructions données



Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Interne

Pour l'emploi de : **Technicien-géomètre**

Épreuve n° : **2**

Matière : **083 - Topographie et travaux techniques pour la confection et la mise à jour de plans cadastraux**

Date : **0 6 1 2 2 0 2 2**

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

N°140 - FORMULAIRE S'ADRESSANT À LA COMMISSION DE SURVEILLANCE - Juin 2014 - 142 113

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document : Utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur NOIRE ou BLEUE.

EXEMPLE DE MARQUAGE : Faire comme ceci (correct) / Ne pas faire (incorrect)

Pour porter votre note, cochez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones **NOTE / 20** et dans le cadre **A**

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case **erreur** et reportez la note dans le cadre **B**.

Cadre A réservé à la notation				Cadre B réservé à la notation rectificative			
20	19	18		20	19	18	
17	16	15		17	16	15	
14	13	12		14	13	12	
11	10	09		11	10	09	
08	07	06		08	07	06	
05	04	03		05	04	03	
02	01	00		02	01	00	
Décimales				Décimales			
.00	.25	.50	.75	.00	.25	.50	.75
				Erreur			

NOTE / 20
| | | , | |

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

NOTE / 20
| | | , | |

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

SUJET

**LA TOPOGRAPHIE ET LES TRAVAUX TECHNIQUES
POUR LA CONFECTION ET LA MISE À JOUR DE PLANS CADASTRAUX**

Code matière : 083

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».*

Vous traiterez l'ensemble des exercices suivants constituant le sujet de l'option choisie sur votre dossier d'inscription.

EXERCICE 1

1- Définissez un gisement de direction AB.

2- Indiquez la formule de calcul d'un gisement de direction AB et l'unité de mesure utilisée.

3- Quelle est la formule de la distance entre 2 points connus a et b ?

4- Calculez le gisement et la distance entre les points A et B.

POINT A		POINT B		GISEMENT	DISTANCE
X	Y	X	Y		
1 599 864,81	9 282 043,28	1 599 948,52	9 282 084,93		

5- En vous aidant de l'annexe 1, indiquez dans quel système de projection trouve-t-on les points A et B ?

Puis expliquez brièvement le principe de cette projection.

Qu'est-ce que la projection conforme ?

EXERCICE 2

Vous êtes nommé(e) en qualité de technicien géomètre des Finances publiques dans un pôle topographique et de gestion cadastrale (PTGC).

Dans le cadre de votre tournée de conservation cadastrale, vous devez procéder au lever d'une construction nouvelle dans la parcelle AE 522 (annexes 2 et 3). La parcelle est facilement accessible et ne présente pas d'obstacle.

À cet effet, vous disposez :

- d'un véritable lasermètre (distancemètre) qui réduit la distance à l'horizontal ;
- de jalons.

1- Quelle est selon vous la méthode la plus simple permettant de lever cette construction ? Expliquez ce procédé et précisez en les limites.

2- Énumérez les autres moyens de lever (du plus simple au plus sophistiqué) ?

3- Le technicien géomètre doit-il toujours se rendre sur le terrain afin d'effectuer une mise à jour du plan ? Motivez votre réponse.

4- Qu'est-ce que le réseau RGP ?

EXERCICE 3

1- Précisez quel est l'objectif poursuivi par la mise en œuvre de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU).

Énoncez les 4 critères essentiels de cette action.

2- Énumérez les différentes phases opérationnelles de la RPCU.

3- Quels sont les différents acteurs de la création de la RPCU ?

4- La RPCU est déjà entrée en vigueur dans certains départements. Citez les départements concernés ?

EXERCICE 4

1- Définissez le terme « rénovation du cadastre ».

2-

a- En vous référant à l'annexe 4, décrivez le procédé de mise à jour utilisé dans ce cas ?

b- Décrivez succinctement l'un des 2 autres types de plans rénovés.

3- Quels noms portent les plans confectionnés actuellement ? Décrivez en quelques lignes leurs spécificités.

4- Expliquez les diverses informations fournies dans la cartouche de feuille ci-après.

LA MONSÉLIE
(CANTAL)

SECTION D
FEUILLE N°1

Feuille dressée en 1829,
mise à jour pour 1967

Echelle de 1/1250

Numéros
parcellaires { N° : 1 à 141
N° non attribués : 43, 93, 102
N° intercalés : 228, 304, 305

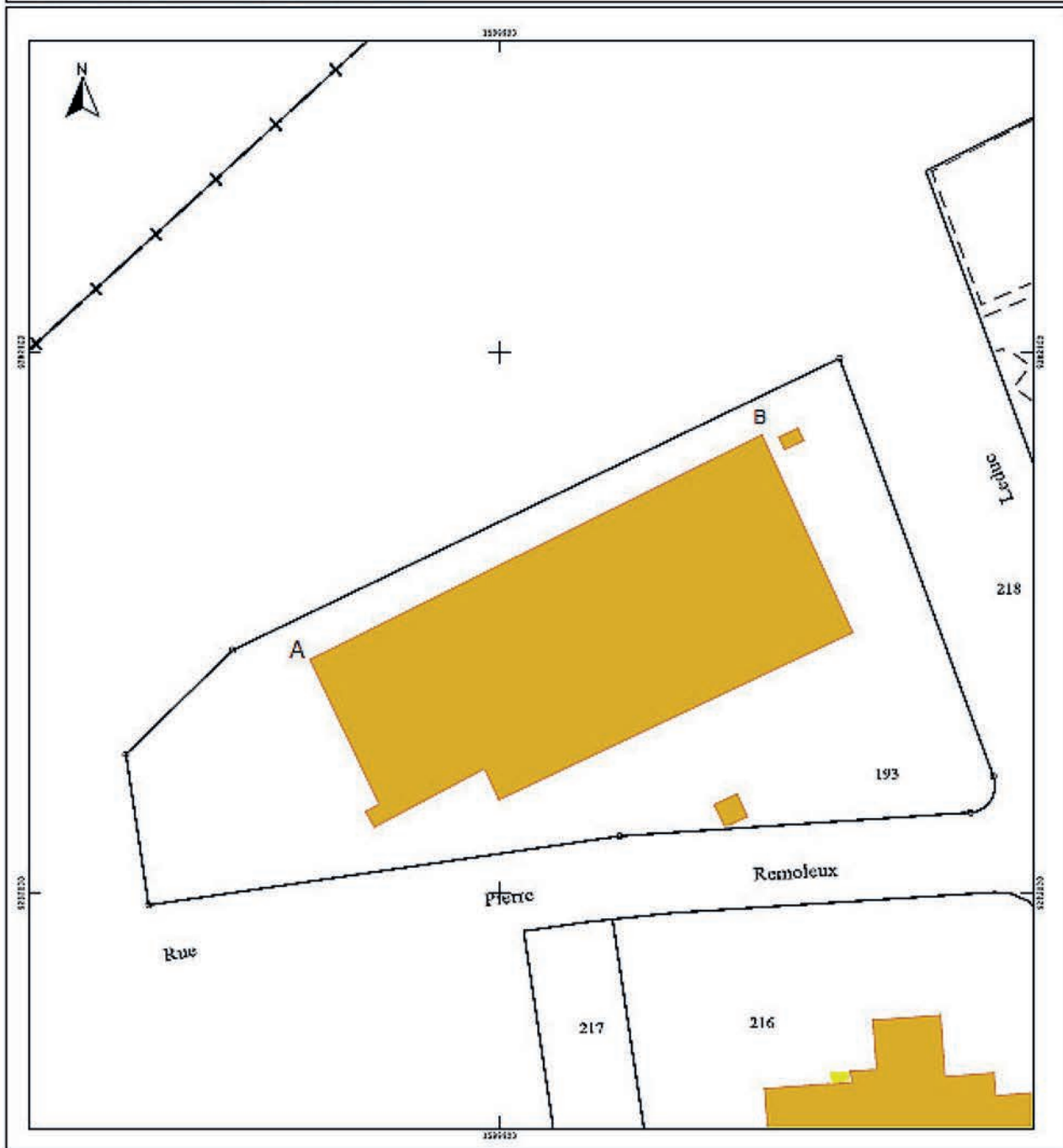
5- Représentation des signes : recopier et remplir les indications manquantes dans le tableau en annexe 5.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Annexe 1

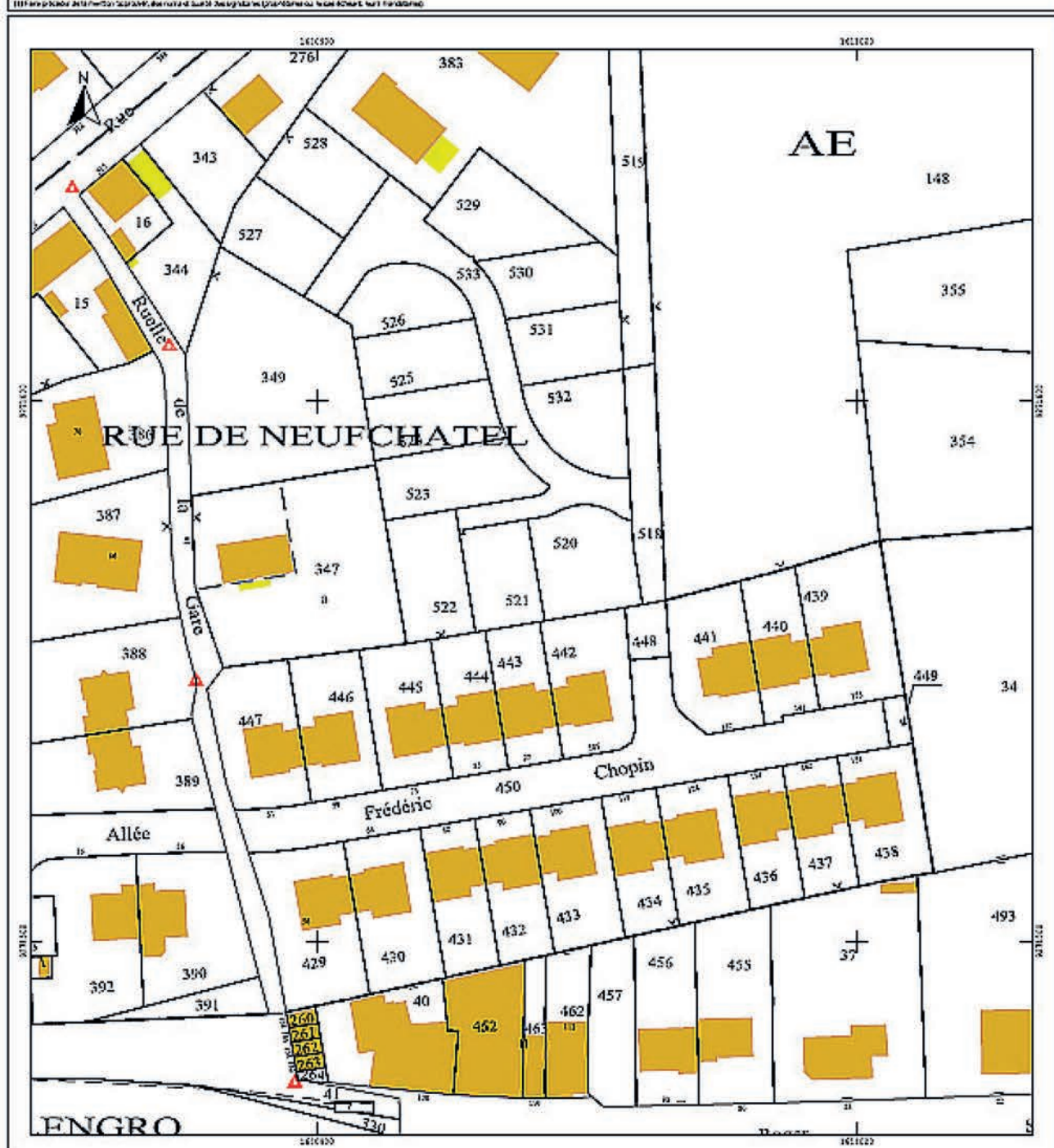
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
CROQUIS DE CONSERVATION

Commune : BOULOGNE SUR MER Section : B1 Feuille(s) : 000 B1 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de révision : 22/08/2022 Date de saisie : 01/01/1973	Le cas échéant : Nature et date de l'acte du document utilisé : _____ _____ Approbation des parties (1) : _____ _____	Numéro d'ordre de croquis de conservation : _____ Croquis dressé par _____ agent de conservation, date : ____ / ____ / ____ Signature : _____
--	---	--

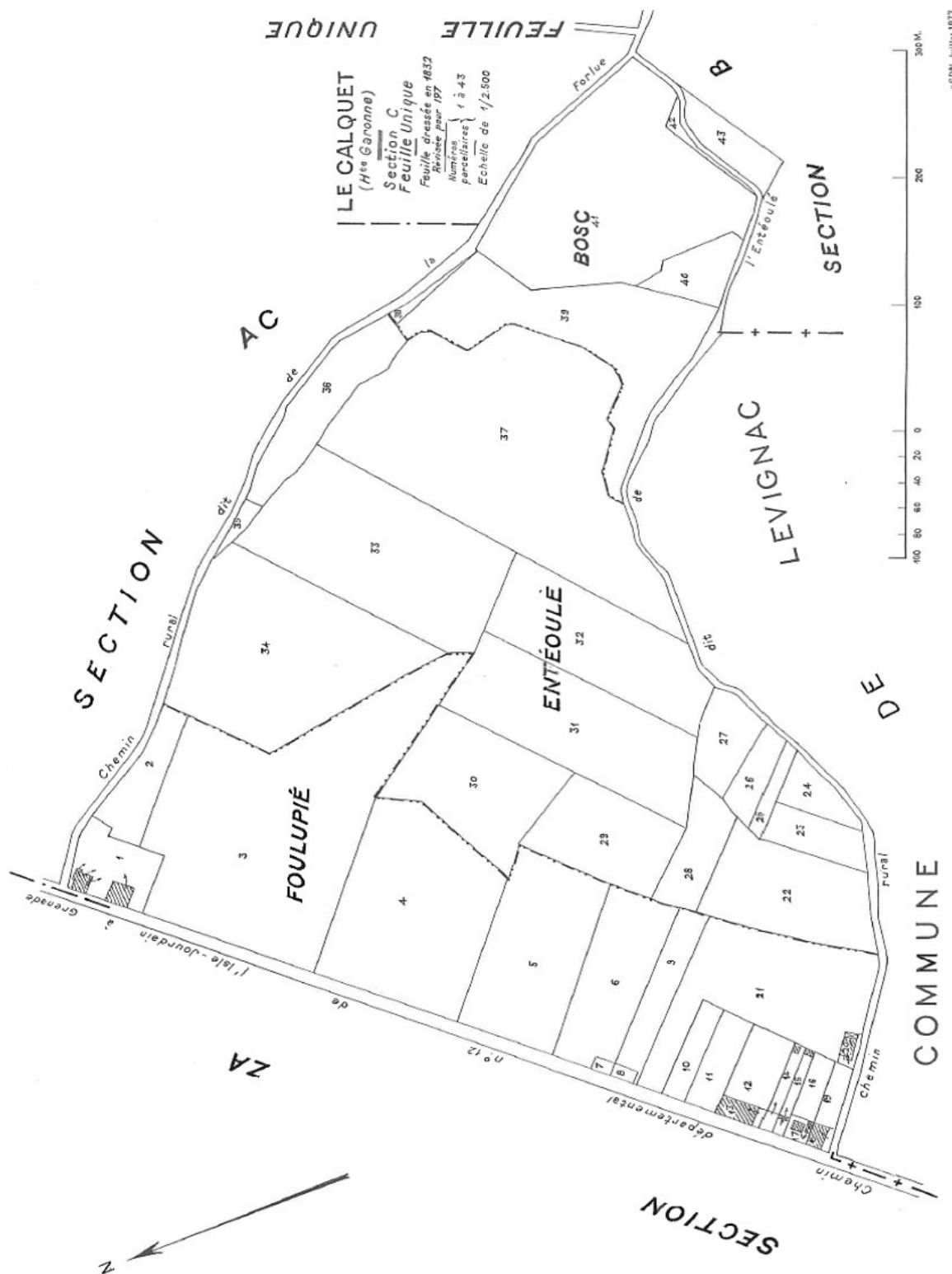
(1) En l'absence de mention contraire, les parties sont considérées comme ayant été approuvées.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES		Annexe 2
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL		
CROQUIS DE CONSERVATION		
Commune : SAMER Section : AE Feuille(s): Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édification : 1/1000 Date de l'édition : 22/08/2022 Date de saisie :	Le cas échéant : Nature et date de l'acte du document utilisé : _____ _____ Approbation des parties (1) : _____ _____	Numéro d'ordre du croquis de conservation : _____ _____ Croquis dressé par _____ agent de conservation : date : ____ / ____ / ____ Signature : _____







Légende du plan cadastral

1 LIMITES

Désignation cadastrale	Représentation cadastrale
Limite de communes	
Limite de sections	
Limite de lieu-dit	
	—————
	- - - - -

2 CLÔTURES

Désignation cadastrale	Représentation cadastrale
	——— X ———
	——— X ———
Mur mitoyen	
Mur privatif	
Clôture mitoyenne	

